

9.3 Planéité et état de surface des parements de la maçonnerie brute

Suivant les matériaux et selon que la maçonnerie est destinée à être enduite ou à rester apparente, la planéité est mesurée à l'aide :

- du cordeau de 10 m ;
- de la règle de 2 m ;
- de la règle de 0,20 m.

Les tolérances de planéité sont indiquées dans les tableaux ci-après.

9.3.1 Maçonneries de briques de terre cuite, blocs de béton destinés à rester apparents

Les tolérances que doit satisfaire la surface nue des ouvrages sont regroupées ci-après :

- planéité d'ensemble rapportée au cordeau de 10 m : 2 cm ;
- alignement des lignes de joints horizontaux (sur 10 m) : 1 cm.

9.3.2 Maçonneries de briques de terre cuite, de blocs en béton à enduire

On distingue deux qualités d'exécution de la maçonnerie brute :

- exécution courante ;
- exécution soignée.

NOTE L'exécution courante est réservée aux parois de locaux utilitaires pour lesquels une finition soignée n'est pas nécessaire, ou aux parois destinées à recevoir soit une finition non directement appliquée sur le support, soit des enduits de parement traditionnels épais. L'exécution soignée convient aux mêmes usages que l'exécution courante, mais sa meilleure finition permet de limiter les travaux ultérieurs de revêtements éventuels.

En l'absence de toutes indications des Documents Particuliers du Marché, l'exécution courante est considérée comme retenue.

Les tolérances que doit satisfaire la surface des ouvrages selon la qualité d'exécution demandée sont groupées dans le Tableau 6.

Tableau 6 — Écart admis pour les éléments de maçonnerie

Type d'exécution	Planéité d'ensemble rapportée à la règle de 2 m (en cm)	Désaffleurement et planéité locale rapportée au réglet de 0,20 m (en cm)	Aspect
Courante	1,5	1	<p>Joints arasés.</p> <p>Épaufrures ou manque de matière ne pouvant être repris par les travaux normaux d'enduits traditionnels, réparés.</p> <p>Après réparation, les défauts localisés résiduels, pouvant être repris par les travaux normaux d'enduits traditionnels, n'intéressent pas au plus de 10 % des blocs.</p>
Soignée	1	0,7	<p>Même règles mais le % de blocs affectés de défauts localisés résiduels est ramené à 5.</p>